République Française
Département LOIRET
Commune REBRECHIEN

Compte rendu de séance

Séance du 27 Avril 2017

L'an 2017 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille, M. PINTO Alexis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme JUNCHAT Ghislaine à M. MERY Cyrille

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 21/04/2017
Date d'affichage : 21/04/2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 04/05/2017

et publication ou notification
du : 04/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme OGER Colette

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CREATION DE POSTE - D2017_026
CREATION DE POSTE - D2017_027
STATUTS DU SIVU - D2017_028
EPFLi NOUVELLES ADHESIONS - D2016_029
FAJ/FUL - D2017_030

Le compte-rendu de séance de conseil municipal du 24 mars 2017 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Colette OGER est nommée secrétaire de séance

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur** Thierry LEGUET pour les commissions Evènementiel, et cadre de vie

Evènementiel

CHORALE MENESTRELLIA

Pour rappel, la chorale Menestrellia de Menestreau en Villette se produira le Vendredi 12 mai à partir de 21h à la salle polyvalente de Rebréchien.

1ère partie : Jacques Brel,

2ème partie : La légende du Roi Arthur.

Entrée libre.

EXPOSITION « Marseillaise »

La Commune de Rebréchien accueillera une double exposition sur le thème de la « Marseillaise » et sur celui du « Souvenir Français ». Deux expositions ouvertes au public à la salle des fêtes le samedi 6 et le dimanche 7 mai 2017 de 9h à 12h. Les scolaires de cycle 3 y seront attendus le jeudi 4 mai après-midi avec un jeu concours. Nous tenons à remercier le Souvenir Français, et notamment M. Rossignol vice-président de la section Loiret pour avoir accepté d'assurer des permanences pédagogiques ainsi que l'ONACVG pour la mise à disposition de ces expositions.

14 JUILLET

Rebréchien célèbrera la fête nationale le vendredi 14 juillet (lieu à déterminer).

Le programme habituel sera maintenu : barbecue républicain, animations, jeux, structure gonflable de type Croco (réservée), machine à Barbapapa (réservée), tournoi de pétanque, apéritif offert par la Commune, animation musicale assurée par 2 musiciens qui chanteront pendant l'apéritif et le repas du soir un large répertoire en live (convention en cours de signature), retraite aux flambeaux, feu d'artifice (réservation en cours) et animation musicale de fin de soirée assurée par un DJ.

FÊTE DE LA MUSIQUE : Arnaud TARTROU précise que la date initialement retenue du mercredi 21 juin pourrait être revue, selon les disponibilités des musiciens. (Après la réunion du 04/05/2017, cette date est finalement retenue. Elle aura lieu sur la place de l'église du coté du Rebrech')

Commémoration du 8 mai : rendez-vous à 10h00 à la mairie.

Monsieur Cyrille MÉRY souhaite que l'entretien du cimetière soit effectué pour cette cérémonie

Cadre de Vie

La Commission s'est réunie le Mercredi 29 mars dernier pour fixer les grandes lignes de l'année 2017 sur les 2 grandes prérogatives qui sont dévolues à cette Commission :

- La sécurisation
- L'embellissement de la Commune.

Pour rappel un Budget de 10k€ a été reconduit cette année en faveur du Cadre de vie.

Voici le bilan du travail en commission

Sécurisation de la Zone 30 du centre bourg

- Peinture de 7 passages protégés
- Poses de dalles podotactiles
- Poses de dents de requins sur rampants

Ces travaux devraient être effectués la semaine prochaine (semaine 18)

Renforcer l'embellissement

- Achat de 3 vasques ½ lune pour le côté de l'église
- Achat de 2 vasques suspendues
- Aménagement paysager autour de la salle polyvalente
- Concours des maisons fleuries
- Dossier SHOL (Prix : villages fleuris)

Limiter la vitesse en entrée d'agglo

- Structure d'entrées de village plus visibles
- Meilleur positionnement de l'entrée nord (structures livrées par M. Barbier aux ateliers communaux)

Identification des actions à engager pour 2017 (Budget 10.000 €) et finalisation des actions engagées en 2016

1 - Poursuite des actions « pérennes »

- Dossier SHOL (village fleuri du 45)
- Achat de 2 vasques suspendues
- Organisation du Concours des maisons fleuries

2 - Traçage d'un cheminement en sable rouge

- Reliant le parc à vélo de la rue Marguerite de Guitaut au terrain multisport

3 - Réalisation d'actions à la demande de la SHOL (lors de la visite de juillet 2016)

- Haie à revoir rue de la varenne : rue du soleil
- Arbres à abattre ancienne marre
- Revoir la protection des arbres de la place
- Regarnissage du massif de la salle po

Certaines actions ont déjà été menées.

4 - Finaliser l'environnement du mail et du terrain multisport

- Changer les lisses de délimitation du terrain de foot, dont le budget serait d'environ de 3000€, des devis sont en cours.

5 – Alléger au maximum la commune des innombrables blocs de béton qui ont envahi notre village, parce qu'ils sont inesthétiques, disgracieux, dangereux, parfois non autorisés et bien souvent inutiles. Au cas par cas, lorsque cela s'avère nécessaire, nous proposerons une solution palliative.

Monsieur Alexis PINTO estime que ces blocs sont nécessaires à la sécurité et propose de les faire repeindre par les enfants.

Concernant les blocs de la RD une réflexion est entamée afin :

- D'empêcher le stationnement
- De protéger les enfants et les piétons avec des solutions plus esthétiques.

Il s'agira de réfléchir enfin au financement de ce projet. Selon l'article L.131-2 du code de la voirie routière : les trottoirs sont une dépendance de la voirie et appartiennent à son propriétaire

6 – Remplacer les 2 blocs de béton positionnés devant les commerces il y a peu, par 2 nouvelles barrières identiques à celles qui sont devant le Depann'heure en les alternant avec les 3 jardinières pour faire quelque chose de visuellement agréable.

Récapitulatif budget 2017 :

2 structures entrée d'agglomération = 1.500 €
84m de lisse = 3.000 €
2 barrières commerces = 2.000 €uros
Achat de végétaux et de pierres = 1.000 €uros

Autres idées de la commission pour les années futures

Repenser les entrées de village, faire des trottoirs, protéger les piétons, donner aux automobilistes le sentiment d'entrer véritablement dans une agglomération.

Imaginer, dessiner, penser un cheminement promenade traversant Rebréchien, ses commerces, ses zones de vies, ses quartiers….

Monsieur le Maire invite **Madame** Céline GAUCHER à présenter la commission Jeunesse

Animation Jeunesse

La chasse aux œufs de Pâques :

Une soixantaine d'enfants s'est retrouvée autour de la salle polyvalente pour chercher des bouchons afin de les échanger contre un lapin ou une poule en chocolat. Les cinq bouchons bonus étaient tellement bien cachés qu'ils n'ont été trouvés qu'à la fin. Petits et grands ont pu aussi peser un filet garni pour 1€ et nous donner le plus juste poids.

Le 11 avril, cinq jeunes ont participé à la sortie Laser Quest et piscine à vagues.

Le 20 avril, quatre jeunes ont participé à la sortie Family Park.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck DUBOIS pour le pôle TURRF

Commission conformité et déontologie

Réunion de la commission le 18 avril dernier pour d'une part faire le bilan administratif du dossier de mise en conformité des bâtiments accessibles au public et pour élaborer dans le principe de fonctionnement de notre commune une charte achats destinée aux élus mais aussi aux agents.

Une présentation sera faite en réunion de travail du 9 mai prochain.

Mise en œuvre du calendrier ADAP.

Dossier géré par Ghislaine et Christophe.

Travaux en cours : Calendrier initial présenté en Préfecture

Planification REBRECHIEN

Calendrier des actions de mise en accessibilité

NOM de l'Etablissement	Année 1 2016		Année 2 2017		Année 3 2018		PERIODE 2 2019 > 2021	PERIODE 3 2022 > 2024	Commentaires
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre			
ECOLE MATERNELLE			Etudes	13 570 €					
ECOLE PRIMAIRE	Etudes	26 836 €							
EGLISE							6 706 €		
MAIRIE					Etudes	16 738 €			
RESTAURANT "LE REBRECH"							5 399 €		
RESTAURANT SCOLAIRE			Etudes	6 349 €					
SALLE AERA BACCHI					Etudes	11 524 €			
SALLE DES FETES							36 947 €		Attente décision sur perennité de la salle
SALLE POLYVALENTE								96 162 €	
VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL							27 350 €		
BIBLIOTHEQUE ET SALLE CACY								0 €	Déménagement prévu à long terme
	0 €	26 836 €	0 €	19 919 €	0 €	28 261 €	76 402 €	96 162 €	

Travaux en cours : Calendrier recalé

Année	2016				2017				2018			
Trimestre	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Prévision du calendrier	26 836				19 919				28 261			
Arbitrage budget 2017 € ttc	960				41 000				*25 000*			
Travaux maternelle												
Travaux primaire												
Travaux restaurant												
Travaux Aréa Bacchi												

75 016
66 960

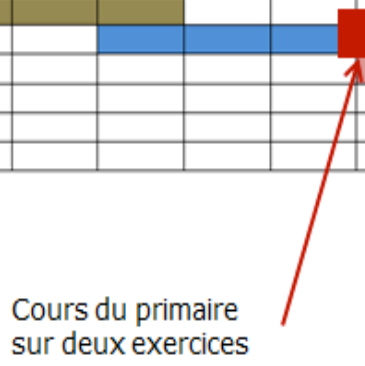

Réunion commission RH.

Une réunion a eu lieu lundi 24 avril avec entre autres thèmes :

- ✓ Bilan des entretiens individuels
- ✓ Avancements d'échelons
- ✓ Organisation du restaurant communal en septembre 2017.

Une présentation sera faite en réunion de travail du 10 mai prochain, toutefois deux délibérations sont à prendre ce soir.

Monsieur Cyrille MÉRY demande à intégrer la commission RH.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'exception de Monsieur PINTO Alexis qui pose véto.

Mise en œuvre technique du Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Le dossier a été présenté au dernier Conseil d'École. La mise en œuvre est prévue prochainement, le coût est de 5 500 €.

Commission travaux.

Compte rendu de la commission du 26 avril 2017 :

- ➢ Tableau de synthèse des travaux 2017 (hors ADAP, et dossier CD)

Opération	Montant	Priorité
Salle po (y compris étanchéité)	37 000	OK pour étude
Travaux église	10 000	2018
Véhicule services techniques	15 000	OK
Régulation salles de classes	7 500	OK
Remplacement frigo bar salle po	*5 000*	OK
Remplacement frigo cuisine salle po	*6 000*	OK
Installation PPMS	*5 500*	OK
Parking Mairie	20 000	OK

- ➢ Dossier Parking Mairie

Les travaux envisagés consistent à

- Refaire le revêtement en enrobé sur la totalité de la plateforme
- Matérialiser avec des jardinières ou du mobilier urbain la zone Vigipirate
- Renforcer l'éclairage extérieur
- Réaliser une signalisation horizontale efficace (passage piéton et accès PMR)
- Aménager la zone neutralisée à disposition des administrés.

Ces travaux seraient réalisés sous réserve de d'exécution des travaux assainissement de l'école/garderie

- ➢ Dossier assainissement.

Dossier géré par Bernard JAHIER

Monsieur Franck DUBOIS rappelle les aspects financiers du dossier de restructuration des réseaux assainissement. Il informe du surcoût relatif à l'inspection des réseaux, à la clôture du bassin, au travaux de nuit sur la voie SNCF (70 000€ TTC).

Madame Céline GAUCHER et Monsieur Thierry LEGUET constatent que certaines bordures de trottoirs devant la mairie sont endommagées, et souhaitent savoir selon quelles modalités elles pourront être remises en état.

Monsieur Bernard JAHIER informe que toutes ces remarques pourront être consignées dans le procès-verbal de réception de chantier, que la réunion de chantier est ouverte à tous. Il rappelle qu'il existe un procès-verbal d'avant travaux, avec photos, qui permet au maître d'ouvrage et à l'entreprise de réalisation de comparer l'état des infrastructures.

Points divers :

- Sécurisation de la rue Marguerite de Guitaut à l'étude
- Plan de circulation de la commune évoqué

Monsieur Thierry LEGUET quitte la séance de conseil municipal à 21h00 et transmet son pouvoir à Madame Céline GAUCHER.

CREATION DE POSTE - Attaché territorial

réf : D2017_026 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dans le cadre de l'étude des évolutions de carrières des agents communaux, la commission des Ressources Humaines du 8 novembre 2016 a établi le tableau d'avancement 2017, nécessitant la création de postes si la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Loiret valide le tableau de promotion interne (selon quotas), ou en cas de réussite aux concours et examens.
Il s'agit pour la filière administrative, d'un poste d'Attaché Territorial (catégorie A), et pour la filière Technique de deux postes de Techniciens (catégorie B).
Compte tenu de la qualité du travail accompli, la commission RH sur proposition du Maire propose la création d'un emploi d'attaché territorial absorbant les fonctions de rédacteur territorial déjà en place, s'ajoutant à cela l'élaboration et la réalisation d'actions en lien avec la communauté de communes ainsi que le suivi du dossier ZAC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide *de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1er décembre 2017 dans la spécialité administration générale,*
D'en fixer *la durée de travail à 35 heures hebdomadaires,*
D'inscrire *la dépense correspondante au budget primitif.*
Le Conseil Municipal autorise le Maire :
A effectuer *une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale*
A nommer *l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi de rédacteur territorial après inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne ou par examen au grade d'attaché territorial.*
A signer *tout document se rapportant à cette affaire.*

CREATION DE POSTE –2 Techniciens Territoriaux

réf : D2017_027 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

La commission RH, sur préconisations du Maire, propose compte tenu de la qualité de travail accompli, la création de deux postes de Techniciens absorbant pour l'un les fonctions de responsable technique déjà en place, s'ajoutant à cela les fonctions de référent local auprès de la communauté de communes et du Directeur des Services techniques CCF, ainsi que les fonctions de référent AD'AP, et pour l'autre, absorbant déjà les fonctions d'adjoint au responsable technique, et agent de maitrise, s'ajoutant à cela, les fonctions de référent local adjoint auprès de la CCF et du DST.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide *de créer 2 postes de techniciens à compter du 1er décembre 2017,*
D'en fixer *la durée de travail à 35 heures hebdomadaires,*
D'inscrire *la dépense correspondante au budget primitif.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- ✓ ***A effectuer*** *une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale*
- ✓ ***A nommer*** *les agents dans leurs fonctions, par voie de nomination d'agent déjà en poste sur un emploi d'AT principal de 1ère classe ou d'agent de maitrise, après inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne ou par examen au grade de technicien*
- ✓ ***A signer*** *tout document se rapportant à cette affaire.*

STATUTS DU SIVU

réf : D2017_028 A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

A la suite de la nouvelle organisation du SIVU ne regroupant plus que Rebréchien et Vennecy, il est nécessaire de valider les nouveaux statuts.
Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts aux membres de l'assemblée.

Les statuts sont approuvés à la majorité des présents et représentés, une abstention, Monsieur Bernard JAHIER.

EPFLi NOUVELLES ADHESIONS

réf : D2016_029 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

L'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « **EPFLI Foncier Cœur de France** porte aujourd'hui à notre connaissance la volonté d'adhésion la Communauté de Communes de Val de Sully, la Communauté de Communes du Betz, de la Cléry, et de l'Ouanne, la Communauté de Communes des Terres du val de Loire et la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye.

Lors de sa séance du 28 mars 2017, le Conseil d'administration de l'EPFLI a émis un avis favorable à l'adhésion.
Pour mémoire, l'article 8 des statuts précise que :
« Le principe d'adhésion des collectivités à l 'EPFLI Foncier Cœur de France est basé sur le volontariat.
La délibération de la collectivité demandant à adhérer à l'EPFLI peut désormais être adressée tout au long de l'année. Elle est soumise pour avis au Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration est notifiée aux membres de l'EPFLI qui disposent d'un délai de deux (2) mois à compter de la saisine par l'EPFLI pour faire connaître leur avis. Sans réponse expresse dans le délai imparti, cet avis est réputé donné favorable.

Ainsi, en notre qualité de membre de l'EPFLI « Foncier Cœur de France », Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces deux points. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, ***émet un avis favorable*** *aux demandes d'adhésion de :*

- la Communauté de Communes de Val de Sully,
- la Communauté de Communes du Betz, de la Cléry, et de l'Ouanne
- la Communauté de Communes des Terres du val de Loire
- la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye

FAJ/FUL

réf : D2017_030 A la majorité (pour : 1 contre : 14 abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Loiret sollicite comme tous les ans les communes pour la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fonds Unifié au Logement (FUL) à raison de :

- FUL = 0.77 € /hab, soit 1068 € pour la commune
- FAJ = 0.11 €/hab, soit 153 €

Le conseil Municipal à la majorité, une abstention, Monsieur Alexis PINTO, qui se prononce en faveur de l'adhésion, vote contre la participation au FAJ/FUL du Conseil Départemental.

Le conseil municipal rappelle que toute personne se trouvant en situation difficile peut ouvrir un dossier d'instruction auprès du CCAS de la commune.

Jury d'assises 2018

Nous devons comme chaque année procéder au tirage au sort du jury d'assises du Loiret pour l'année 2018, à partir de la liste électorale.

Pour Rebréchien :

- La liste préparatoire ne doit comprendre que des personnes ayant leur domicile dans le département,
- Le nombre de noms à tirer au sort est de 3,

Les personnes retenues devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2017, soit être nées avant le 1er janvier 1995.

Les personnes tirées au sort sont :

1- Numéro électeur 835 - Madame REGUIGNE épouse MONVILLE Martine, rue de la Jourdinière
2- Numéro électeur 771 - Madame PERRIER Marie Albertine, 47 rue du pré bouché
3- Numéro électeur 583 – Monsieur LEFAUCHEUX Fabrice, 95 rue de Château Gaillard

Point ZAC

Après avoir présenté aux propriétaires fonciers la proposition financière établie par la société EXIA, l'expert foncier judiciaire, Monsieur Gilles Gallichet, a étudié un projet permettant une plus forte cessibilité de terrains dans le périmètre de la ZAC et permettant de proposer un coût d'acquisition plus élevé.

Ce projet a été accepté par EXIA et présenté au Maire début avril.

Un nouveau tour de négociation avec les propriétaires est en cours, avant remise du rapport de négociation pour décision

Informations et Questions diverses :

Organisation du Bureau de vote – 2ème tour élections présidentielles :

DIMANCHE 7 MAI 2017

2nd tour Présidentielle	Président	1er assesseur	2nd assesseur
8h00 à 10h45	Corinne Pousse	Bernard Jahier	Ghislaine Junchat
10h45 à 13h30	Thierry Leguet	Joëlle Caplain	Aline Passemard
13h30 à 16h15	Franck Dubois	Arnaud Tartrou	Colette Oger
16h15 à 19h00	Alain Dardonville	Céline Gaucher	Cyril Mery

SITOMAP

Le SITOMAP a assuré un contrôle de collecte sur la commune le lundi 24 avril 2017.

Lors de ce suivi, ils ont collé et/ou accroché des étiquettes de refus de collecte sur les bacs ayant trop d'erreurs afin que les équipes de collecte ne les vident pas.

Il a été constaté que les principales erreurs de tri sont les barquettes plastiques et les films plastiques. Il a également été trouvé des sacs d'ordures ménagères, des cintres, des pots de fleurs ou de plans ou de yaourts, des paquets de cigarettes, des essuie-touts, des mouchoirs en papier, des lingettes, du polystyrène, des boîtes en bois (camembert), du papier peint, un bidon d'huile moteur et du verre.

Questions diverses :

- ✓ Madame Sabrina PLISSON souhaiterait connaitre l'état des finances de la CCF. Monsieur le Maire lui répond que comme toutes les collectivités locales, la CCF subit la baisse de dotations de l'Etat et doit assurer les transferts de compétences.

- ✓ Madame Céline GAUCHER fait remarquer que les TAP de Rebréchien ne peuvent prétendre à une subvention de la CAF par manque de qualification de certain personnel.

Séance levée à : 21h35

En mairie, le 02/05/2017
Le Maire
Alain DARDONVILLE